



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à dix-huit heures cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 8 janvier 2026

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINÉ Jérôme, Mme RATELADE Valérie, Mme BURIAS Céline, M. GIRARD Christian, M. SAUSSAC Cyril, M. BARTHELEMY Olivier, Mme BARTIN Marie-Elisabeth.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme VIALLE Anne-Marie pouvoir à M. CONDEMINÉ Jérôme
- M. CHORDA Marco pouvoir à Mme DE VASCONCELOS Stéphanie
- Mme GIANGRECO-BROC Malory pouvoir à M. MAGNOUX André
- M. DA SILVA Carlos

Membre absent excusé :

- ✓ M. FAURE Fabrice

Secrétaire de séance : Mme RATELADE Valérie

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents 9

Votants 12

9_28 Avis de la commune de Malintrat sur le projet de régularisation et d'extension de la plateforme de tri de la société PRAXY CENTRE à Gerzat

Le Conseil municipal de Malintrat,

Vu

- le **Code de l'environnement**, et notamment les articles **L.181-1 et suivants, L.181-10-1, R.181-36 et suivants**, relatifs à l'autorisation environnementale et à la participation du public,

- la **demande d'autorisation environnementale** déposée par la société **PRAXY CENTRE** concernant la régularisation et l'extension de la plateforme de tri, transit, regroupement et pré-traitement de déchets située sur la commune de **Gerzat (63360)**,
- l'ouverture de la **consultation du public du 5 janvier 2026 au 7 avril 2026**,
- le dossier de demande mis à disposition du public,
- l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant

- que le projet porte sur la **régularisation administrative** et l'**extension** d'une installation existante de tri et de gestion des déchets,
- que cette activité participe aux objectifs de **valorisation des déchets**, de **développement de l'économie circulaire** et de **réduction de l'enfouissement**,
- que la plateforme est implantée dans un secteur à **vocation économique et industrielle**,
- que le dossier soumis à consultation présente les mesures prévues pour **limiter les impacts environnementaux et les nuisances**,
- que la commune de **Malintrat**, bien que non directement implantée sur le site du projet, est concernée par les enjeux territoriaux de gestion des déchets à l'échelle intercommunale et départementale,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal de Malintrat à l'unanimité

Article 1

Émet un **avis favorable** au projet de **régularisation et d'extension de la plateforme de tri de la société PRAXY CENTRE à Gerzat**, dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale.

Article 2

Le présent avis sera **transmis à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme** pour être pris en compte dans la suite de l'instruction du dossier.

Au registre sont les signatures

A Malintrat, 16 janvier 2026

La secrétaire,

Mme RATELADE Valérie



Certifié exécutoire le :

Publié le :